

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

15 juillet 2015

SOMMAIRE

ACQ	83760	Cuisine Technology	83714
Advisor Services International, s.à r.l.	83722	Cyrnea Sud SA	83719
Aerium EBBC S.à r.l.	83747	Cz2 Land S.à r.l.	83716
Alliance Industries B.V.	83722	DiezTres13ink S.à r.l.	83715
Archibault	83747	Digitopia Luxembourg S.à r.l.	83717
CA Animation	83717	DP World Luxembourg S.à r.l.	83739
Caisse Raiffeisen Bascharage-Reckange-Soleuvre	83715	DP World Luxembourg S.à r.l.	83718
Cameros Sicav	83719	Entreprise de Construction Claude Jans SA	83760
Carol S.A.	83717	Mistral Properties Investment Trust 2 S.A. ..	83747
CASO Asset Management S.A.	83716	OCM Gaudi Midco S.à r.l.	83732
Castor Invest S.A.	83719	Pimoendi B.V. S.à r.l.	83725
CEE URBAN RED General Partner S.à r.l.	83715	Razoma Capital S.à r.l. - SPF	83720
Centrim S.A.	83718	Razoma Capital S.à r.l. - SPF	83720
CEPF Bavaria Intermediate S.à r.l.	83718	Rocha Pneus Sàrl	83723
Codemat	83719	RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR ..	83720
ColTour Holdings S.à r.l.	83715	Salomon Werner Hab Privée Group	83720
Comifar Holding S.A.	83714	Skyline Residences S.à r.l.	83721
Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.	83717	Société Coopérative de Chauffage Urbain ...	83721
Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.	83714	Société Coopérative de Chauffage Urbain ...	83721
Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.	83714	Stenfalken S.à r.l.	83720
CommsCo Holding S.A. Luxembourg	83715	Stonewall	83742
Credit Suisse Index Fund (Lux)	83714	Turtle S.A.	83721
Credit Suisse Index Fund (Lux)	83716	Turtle S.A.	83746
		Usnee	83722
		Wisco International Resources Development & Investment (Luxembourg) S.à r.l.	83722

Comifar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075205/9.
(150085857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.474.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075207/10.
(150085738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.474.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075208/10.
(150085739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Credit Suisse Index Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.524.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.
Référence de publication: 2015075214/11.
(150085923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Cuisine Technology, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.543.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
Cuisine Technology S.A.
Johannes L. de Zwart
Gérant
Référence de publication: 2015075216/14.
(150085724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Caisse Raiffeisen Bascharage-Reckange-Soleuvre, Société Coopérative.

Siège social: L-4942 Bascharage, 2C, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 20.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075220/9.

(150086113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

CEE URBAN RED General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015075231/10.

(150085744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

DiezTres13ink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 162.395.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075247/10.

(150085669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

La société G&G Associates Sàrl dénonce, avec effet au 30 juin 2013, le siège social de la société CommsCo Holding S.A. Luxembourg sis au 12, Rue Léandre Lacroix à L-1913 Luxembourg et enregistrée au près du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B0084260.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

G&G Associates Sàrl

Référence de publication: 2015075209/12.

(150086552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

ColTour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.984.

Suivant décision du liquidateur, en date du 04 Août 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 4 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat MOKHNACHE

Référence de publication: 2015075204/13.

(150085932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Cz2 Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.442.

Suivant décision du liquidateur, en date du 04 Août 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 4 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat MOKHNACHE

Référence de publication: 2015075217/13.

(150085944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 148.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 13 mai 2015 à 11.00 heures au 6B, route de Trèves, Senningerberg, commune de Niederanven:

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ont été réélus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé" pour l'année comptable commençant le 1^{er} janvier 2015.

Pour le compte de CASO Asset Management S.A.

Monika Barnes / Alex Vilchez

Conducting Officer / Conducting Officer

Référence de publication: 2015075226/14.

(150085768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Credit Suisse Index Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.524.

L'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015 a décidé de renouveler les mandais de Messieurs Dominique Délèze, Josef H.M. Hehenkamp, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Dominique Délèze, Membre du Conseil d'Administration
Kalandrplatz 1, CH-8045 Zurich
- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration
Kalandrplatz 1, CH-8045 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016. Il est par ailleurs noté que l'adresse de PricewaterhouseCoopers a été modifiée au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015075215/27.

(150085924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Digitopia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 171.987.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075249/10.

(150086260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Carol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 30.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CAROL S.A.

Référence de publication: 2015075224/11.

(150086063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-7347 Steinsel, 21A, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 113.856.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de d'Administration de la Société CA ANIMATION, société anonyme, tenue en date du 12 février 2015

Il a été décidé ce qui suit:

- de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Pierre Hamel, né le 3 juin 1949 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant au 57 rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, pour un terme arrivant à échéance avec la fin de son mandat d'administrateur, et de lui octroyer dans ce cadre un pouvoir de signature individuel.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015075218/16.

(150086031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.474.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue de manière extraordinaire à la date du 20 avril 2015, que les mandats des administrateurs Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, M. Marcel Recking et M. Ahti Vilppula demeurants professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Juria Consulting S.A., établie à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, ont été renouvelés et prendront fin au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour avis et extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015075206/17.

(150085737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Centrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 141.661.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015075232/14.

(150085838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.025,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.052.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, qui s'est tenue le 18 mai 2015 sous seing privé, que les associés de la Société ont décidé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015075264/15.

(150086138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

CEPF Bavaria Intermedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.282.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2015:

- M. Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 4 mai 2015.

- M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 4 mai 2015.

- Nomination de M. Sean Murray, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 21 décembre 1976, Tipperary, Irlande en qualité de gérant avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Mme. Lucinda Clifton-Bryant, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 18 octobre 1977, Aachen, Allemagne en qualité de gérant avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Sean Murray, gérant

- M. Fabrice De Clermont-Tonnerre, gérant

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, gérant

- M. John Kropke, gérant

- Lux Business Management S.à r.l., gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075233/25.

(150085654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Castor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 188.558.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075227/9.
(150085781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Codemat, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 137.118.

Je soussignée, Sylviane COURTOIS, remets par la présente ma démission de ma fonction d'administrateur de la société anonyme CODEMAT, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B137118, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 19 mai 2015. Sylviane COURTOIS.
Référence de publication: 2015075238/11.
(150086176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 48.766.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:
 - M. Francisco Javier Benito Martinez, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne
 - M. Javier Claudio Benito Olalla, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne
 - M. Ignacio Aragon Ramirez de Pineda, Don Ramon de la Cruz, 23, 28001 Madrid, Espagnepour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2015075222/16.
(150085764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Cyrnea Sud SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.087.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises de manière extraordinaire au siège social le 29 décembre 2014 à 14h00

Résolution unique:

L'Actionnaire unique accepte la démission de la fonction de Commissaire aux comptes de Monsieur Henri VANHERBERGHEN, demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.
L'Actionnaire unique nomme en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet immédiat, Monsieur Kwassi AMEGAH, demeurant au 14, rue Alexandre Fleming, L-3467 Dudelange.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYRNEA SUD S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015075241/18.
(150086131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Razoma Capital S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 186.330.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075581/10.

(150086001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Razoma Capital S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 186.330.

Les comptes annuels au 07 Janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075582/10.

(150086002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Stenfalken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.708.

Les statuts coordonnés au 8 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015075611/11.

(150085886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.841.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, administrateur de catégorie A de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015075591/11.

(150085713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Salomon Werner Hab Privée Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.243.

Par la présente, nous soussignons Monsieur Paolo BETTIOL et Monsieur Luca PIZZICOTTI, vous informe de nos démissions de nos mandats d'administrateur de la société Salomon Werner Hab Privée Group S.A., ayant son siège social à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B147243 en date du 1^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Paolo BETTIOL / Luca PIZZICOTTI.

Référence de publication: 2015075620/12.

(150085630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Turtle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.884.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015074241/9.
(150084474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Société Coopérative de Chauffage Urbain, Société Coopérative.**Capital social: EUR 557,76.**

Siège social: L-3590 Dudelange, place de d'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 18.298.

Extrait du compte-rendu du conseil d'administration du 12 mai 2015

Le conseil d'administration prend la décision de nommer Monsieur Antonio GONCALVES, 27A rue Emile Mayrisch L-3522 Dudelange, entant qu'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2015075604/12.

(150086186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Société Coopérative de Chauffage Urbain, Société Coopérative.**Capital social: EUR 557,76.**

Siège social: L-3590 Dudelange, place de d'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 18.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue à Dudelange le 23 avril 2015 à 18h30

L'assemblée nomme Madame Tania GARCIA FERNANDES, 29 rue Lydie Schmit L-8242 Mamer, en tant que nouveau membre du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'assemblée mandate la société A3T S.A., 44 bvd G-D. Charlotte L-1330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2015.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2015075603/15.

(150086186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Skyline Residences S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.269.705,63.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 183.645.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale en date du 27 mars 2015

- Monsieur Roberto CHIAPPALONE, né le 15 mai 1978 à Metz, France et résidant professionnellement à 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, démissionne de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Monsieur Jacek WOLAK, né le 26 novembre 1974 à Nowy Targ, Pologne, résidant 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg est nommé comme gérant et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Skyline Residences S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015075601/17.

(150086299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Usnee, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 148.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074253/10.

(150084238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Wisco International Resources Development & Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.229.

—
EXTRAIT

En date du 19 mai 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

1) La démission de M. Christophe Fender et de M. Luc Sunnen en tant que gérants B de la Société est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015074949/13.

(150084997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Advisor Services International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 101.068.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société, tenue le 13 janvier 2015, au siège social que:

1. L'actionnaire unique accepte la nomination du nouveau gérant Eva Fridrich, née le 16.11.1944 à Lucenec (Slovaquie), demeurant au 1664/49 Korruni, Vinohrady (Praha 2), à compter du 13 janvier 2015.

2. D'accepter la démission du gérant Derek John Chambers en date du 13 janvier 2015.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour le compte du Gérant unique

Eva Fridrich

Référence de publication: 2015074307/15.

(150085535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Alliance Industries B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.983,40.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.889.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 2 avril 2015

En date du 2 avril 2015, les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc GEORIS de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 19 mars 2015.

Suite à cette démission, M. Olivier Lambotte est le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Alliance Industries B.V.

Signature

Référence de publication: 2015074311/16.

(150085234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Rocha Pneus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 2, Dachlerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 196.884.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jorge Manuel DA SILVA ROCHA, né le 27 avril 1977 à Penafiel (Portugal), demeurant à L-9644 Dahl, 2, Dachlerbaach

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Rocha Pneus Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Goesdorf.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

Au cas où le ou les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une station de service pour voitures, le montage, l'équilibrage et le stockage de pneus, tous travaux d'entretien et réparation de voitures et éléments liés à ce dernier, le remorquage de voitures ainsi que le nettoyage et la mise en circulation de voitures, camionnettes ou camions.

De plus, la société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente ou la représentation d'accessoires pour véhicules automoteurs.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérant est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Jorge Manuel DA SILVA ROCHA, prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9644 Dahl, 2, Daehlerbaach

2.- Le nombre de gérant est fixé à un.

3.- L'associé unique désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jorge Manuel DA SILVA ROCHA, prénommé

4.- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que suite à la présente constitution de société il devra se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 960.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Rocha J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 6 mai 2015. Relation: DAC/2015/7514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074801/119.

(150085224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pimoendi B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.885.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of May.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Monica Wilhelmina Dina SNETSELAAR, director, residing at NL-5913 BX Venlo, Stalbergweg 354, acting in her capacity as sole shareholder of PIMOENDI B.V., a company incorporated and existing under Dutch law, having its statutory seat at Venlo in the Netherlands and registered with the Dutch Trade Register under the number 14118515.

The appearing party is hereby represented by Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal on April 29, 2015.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - The transfer of the administrative and the effective seat of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of May 10, 2015.

Its registered office (in Dutch: "statutaire zetel") remains in Venlo, the Netherlands.

The Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. - The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity located in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company adopts the form of a "Société à responsabilité limitée".

3.- The Company's share capital will amount to EIGHTEEN THOUSAND EURO (EUR 18.000.-), divided into one hundred eighty (180) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

4. - Appointment of the managers of the Company:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

5. - The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with Luxembourg Company Law.

The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves and confirms as far as it is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company to Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg effective as of May 10, 2015.

The sole shareholder takes note that the Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Second resolution

The sole shareholder decides to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the share capital of the Company will amount to EIGHTEEN THOUSAND EURO (EUR 18.000.-), divided into one hundred eighty (180) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as managers of the company for an unlimited period of time:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY

ARTICLES OF ASSOCIATION.

Art. 1. In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. the "Board":

the board of managers of the Company in case of plurality of managers;

e. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

f. the "Law":

any applicable law in the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Netherlands as far as Dutch laws are applicable to a legal entity incorporated under Dutch law with its principle place of business and its principal office located in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 2. The name of the Company is PIMOENDI B.V. S.a r.l..

The company is a private limited liability company (the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and by the present articles.

Art. 3. The registered office (statutaire zetel) of the Company is in Venlo, the Netherlands.

The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the Shareholders.

Art. 5. The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates, registered property and items of property in general.

The Company may participate in the establishment, management and the development of any financial, industrial or commercial enterprise, to finance and to provide securities and guarantees or otherwise for the debts of its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow, lend and raise funds, except by way of public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness.

The Company may develop and trade in patents, trademarks, licenses, know-how and other industrial property rights;

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of the Company's purpose.

Art. 6. The capital is set at EIGHTEEN THOUSAND EURO (EUR 18.000.-), divided into one hundred eighty (180) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

All Shares shall be registered and are numbered starting with number 1. No share certificates shall be issued.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law

Shares may be issued in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, which resolution is adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Shares may be redeemed in accordance with the Law and pursuant to a unanimous resolution of a General Meeting in which the total share capital is present or represented.

The resolution of the General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption.

Art. 7. Shares may be transferred in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company received the deed of the Dutch notary in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 8. The Management. The Company is managed by one or more managers which are appointed by the General Meeting. If several managers have been appointed, the managers will constitute a Board. The Board shall meet in Luxembourg.

A manager doesn't need to be a Partner. The General Meeting may revoke a manager ad nutum.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting, either by Law or by the present Articles, fall within the competence of the sole manager or the Board.

Board resolutions shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

If a seat on the Board is vacant or a Board member is absent or unable to perform his duties, the remaining Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Board are vacant or all Board members or the sole Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

Art. 9. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the Board.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 10. The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year at its principle office.

The sole partner assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 11. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts up to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company after adoption of the annual accounts and in accordance with the law.

At any time the General Meeting may decide to distribute an interim dividend, provided that all legal obligations and requirements for the distribution of such an interim dividend are fulfilled.

Art. 12. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Monica Wilhelmina Dina SNETSELAAR, directeur, demeurant à NL-5913 BX Venlo, Stalbergweg 354, agissant en sa qualité d'associée unique de PIMOENDI B.V., régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège statutaire à Venlo, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 14118515.

La partie comparante est ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 avril 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 mai 2015.

Le siège statutaire de la Société (en néerlandais: «statutaire zetel») étant maintenu à Venlo, Pays-Bas.

L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- La Société sera soumise à la Loi Luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société adopte la forme sociale d'une "Société à responsabilité limitée".

3.- Le capital social de la Société s'élèvera à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000.-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

4.- Les gérants de la société sont:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

5.- La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à dater du 10 mai 2015.

L'associé unique prend note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

Troisième résolution

L'associé unique décide que le capital social de la Société s'élèvera à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000.-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

Cinquième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

STATUTS

Art. 1^{er} . Les termes ont la définition suivante

a) une «Part»:

une part formant le capital de la Société;

b) un «Associé»:

le détenteur d'une ou plusieurs Parts sociales;

c) l'«Assemblée générale des associés»:

l'organe de la Société composé des Associés ayant droit de vote;

d) la «Gérance»:

l'organe de gestion et d'administration de la Société;

e) «par écrit»:

par lettre, télécopie, e-mail ou par voie de tout autre message transmis par les moyens normaux de communication et susceptible d'être reçu en la forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

f) la «Loi»:

toute disposition légale ou réglementaire applicable au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays Bas dans la mesure où les lois Néerlandaises sont applicables à une entité constituée sous les lois Néerlandaises avec ses lieux d'activités et son bureau principal situés au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. La dénomination de la Société est PIMOENDI B.V. S.a.r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée «la Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 3. Son siège social est à Venlo, Les Pays-Bas Le lieu principal de ses activités et son siège administratif sont à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a le droit d'avoir des succursales ailleurs, même en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 5. La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou sociétés apparentées

La société peut emprunter, prêter et lever des fonds y compris, les opérations d'émission d'obligations, de billets à ordre, de valeurs mobilières ou d'autres titres de créance, sauf par offre au public.

La société peut exploiter, valoriser et commercialiser des brevets, des marques déposées, de licences, de savoir-faire et d'autres droits de propriété intellectuelle et industrielle;

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société s'élève à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000.-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Toutes les Parts sont nominatives et sont numérotées commençant par le n°1. Il ne sera émis aucun certificat de part.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société a le droit d'acquérir des Parts sociales entièrement libérées ou leurs certificats, dans le strict respect des limites prescrites par la Loi en la matière.

Une émission de Parts conformément à la loi a lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Le rachat des Parts est possible conformément à la loi et lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à l'unanimité des Associés représentant le total du capital souscrit.

Les termes et les conditions de rachat des Parts sont indiqués par la délibération de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Conformément à la loi, les Parts peuvent être transférées selon la délibération de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Hormis le cas où la Société intervient elle-même en qualité de partie à l'acte juridique de transmission ou cession, les droits attachés aux Parts ne peuvent être exercés qu'après reconnaissance par la Société de la transmission ou cession ou qu'après signification de l'acte notarié à la Société selon les dispositions pertinentes de la Loi en la matière.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée générale. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se tient à Luxembourg Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement d'un Gérant, le ou les autres Gérants seront provisoirement chargés de l'administration de la Société. En cas de vacance de la totalité de la Gérance ou d'absence ou, selon le cas, d'empêchement

de tous les Gérants ou de l'unique Gérant, la ou les personnes désignées à cet effet par l'Assemblée générale des associés seront temporairement chargées de l'administration de la Société.

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 10. Chaque année, dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice social, l'Assemblée annuelle se tient à son siège administratif.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous réserve que toutes les obligations légales ou réglementaires aient été respectées.

Art. 12. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 13. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mai 2015. Relation: GAC/2015/4107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074784/345.

(150085226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

OCM Gaudi Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Gaudi Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in an amount of EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal; and

being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “OCM Gaudi Midco S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of

the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Gaudi Topco S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr. Jonas MITZSCHKE, born on June 7, 1983 in Mainz, Germany, residing professionally at 27 Knightsbridge, SW1X 7LY, London.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Gaudi Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12.500;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Gaudi Midco S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Gaudi Topco S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Jonas MITZSCHKE, né le 7 juin 1983 à Mainz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY, Londres.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12514. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074059/410.

(150084461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.025,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.052.

In the year two thousand and fifteen,

on the eighth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the company established in Strassen under the denomination of "DP World Luxembourg S.à r.l." (the "Company") registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.052, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, incorporated by a notarial deed enacted on 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 30 March 2006, under number 659 and page 31593. The articles of association of the Company (the "Articles") were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 5 September 2014, published in the Mémorial, on 13 November 2014, under number 3373 and page 161900.

The Meeting opens with Mr Alain PEIGNEUX, chartered accountant, with professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Catherine DRISSENS, employee, with professional address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, who is also elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

a) Approval of the interim financial statements established for the period from 1 January 2015 to 30 April 2015 (the "Interim Financial Statements");

b) Vote on the discharge of the sole manager of the Company for the performance of his duties for the period from 1 January 2015 to the day of putting the Company into liquidation;

c) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;

d) Appointment of a liquidator ("liquidateur") and determination of its powers; and

e) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all seven hundred (700) existing shares representing the entire subscribed capital of TWENTY-FIVE THOUSAND TWENTY-FIVE US DOLLARS (25'025.- USD) are present or represented.

IV. The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to approve the Interim Financial Statements established for the period from 01 January 2015 to 30 April 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to grant discharge to the sole manager of the Company with respect to the performance of his duties for the period from 01 January 2015 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

DP World Ports Coöperatieve U.A., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Albert Plesmanweg 43 G, NL-3088GB Rotterdam (The Netherlands) and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 24438747 (the "Liquidator").

The aforesaid Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 30 April 2015.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general partners' meeting.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to the shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the Meeting signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le huit mai.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société dénommée «DP World Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.052, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 mars 2006, sous le numéro 659 et page 31593. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois dont la dernière fois le 5 septembre 2014 selon acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 novembre 2014, sous le numéro 3373 et page 161900.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain PEIGNEUX, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DRISSENS, employée, avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, qui est également élue comme scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015 (les «Etats Financiers Intérimaires»);

b) Vote sur la décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au jour de la mise en liquidation de la Société;

c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

e) Divers.

II. Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés paraphées «ne varietur» par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les sept cents (700) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de VINGT-CINQ MILLE VINGT-CINQ DOLLARS US (25'025.- USD) sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Etats Financiers Intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de donner décharge gérant unique de la Société pour l'accomplissement de son mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateur de la Société:

DP World Ports Coöperatieve U.A., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 43G, Albert Plesmanweg, NL-3088GB Rotterdam, et immatriculée auprès de la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 24438747 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 30 avril 2015.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses actionnaires sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. PEIGNEUX, C. DRISSENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2015. Relation: EAC/2015/10792. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015074465/146.

(150084782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Stonewall, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 26, Op Fanckenacker.

R.C.S. Luxembourg B 196.853.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Edouard Michel dit Edy SCHMIT, gérant de sociétés, demeurant au 26, Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

A) Qu'il est le seul et unique associé (L'Associé Unique) de la société de droit panaméen «STONEWALL ENTERPRISES CORP.» (ci-après dénommée la "Société), établie et ayant son siège social à Banco General Buiding, Aquilino de la Guardia, 21st floor, Panama (République de Panama), inscrite au Registre Publique de Panama (République de Panama) sous le numéro 354764, constituée le 23 décembre 1998.

B) la Société a décidé de transférer son siège social de Panama (République de Panama), vers Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), suivant résolutions (les Résolutions) prises par l'Associé Unique de la Société en date du 24 mars 2015.

C) Que les documents suivants, signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui:

- un «Certificate of Incumbency» délivré en date du 2 avril 2015, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;

- les Résolutions prises par l'Associé Unique, en date du 24 mars 2015, décidant du transfert de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg;

- une copie de la situation financière de la Société au 31 mars 2015;

- une lettre de confirmation émise par l'Associé Unique en date du 7 mai 2015 attestant qu'aucun changement significatif n'a eu lieu dans la situation financière de la Société depuis le 31 mars 2015.

- un avis juridique émis par le cabinet d'avocat «Kuzniecky & Co» sis à Banco General Building, 21st Floor, Aquilino De La Guardia St., PO Box 0831 -01450 Panama (République de Panama) en date du 2 avril 2015.

C) Qu'il ressort des Résolutions prises par l'Associé Unique de la Société qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société vers Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), l'Associé Unique étant appelé à voter et à approuver le transfert du siège social de la Société de Panama (République de Panama) vers Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

D) Qu'en outre l'Associé Unique est appelé à approuver les modifications nécessaires mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises et de procéder à la nomination du gérant unique de la Société.

E) Qu'il résulte de l'avis juridique émis par le cabinet d'avocats «Kuzniecky & Co», susmentionné, que:

- la Société est autorisée, d'après les lois de la République du Panama, à continuer l'exercice de ses activités au Grand-Duché de Luxembourg; et que

- un tel transfert n'entraîne ni la dissolution, ni la mise en liquidation de la Société.

F) Qu'il résulte d'une situation financière de la Société au 31 mars 2015 que la valeur de l'actif net de la Société n'est pas inférieure à son capital social.

Ensuite l'Associé Unique, représenté comme ci-avant, a pris les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 24 mars 2015, et décision de transférer le siège social de Panama (République de Panama) vers Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral.

2. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

3. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée.

4. Changement de la dénomination de la Société en "STONEWALL".

5. Adoption du régime des sociétés de participations financières («SOPARFI») et modification de l'objet social.

6. Adoption par la Société d'une durée illimitée et de l'exercice social calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

7. Adaptation des statuts de la Société afin de les mettre en conformité aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

8. Constatation de la disposition transitoire suivante: Le premier exercice social (commencé le 1^{er} janvier 2015 sous l'empire de la législation panaméenne), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

9. Fixation du siège statutaire de la Société à L-3265 Bettembourg, 26 op Fankenacker (Grand-Duché de Luxembourg).

10. Nomination du gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

11. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique ratifie les résolutions prises à Panama (République de Panama) en date du 24 mars 2015 et décide de transférer le siège social de Panama (République de Panama) vers Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date des présentes.

Il est reconnu que la Société doit être inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société opérera sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "STONEWALL".

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide également:

- a) d'adopter pour la Société une durée illimitée; et
- b) d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

Septième résolution

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société, dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «STONEWALL» (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (1.250,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La titularité de chaque part sociale représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre associé dénommé nu-propriétaire.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété".

L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire à l'égard de la Société notamment pour toutes les décisions collectives, ordinaires et extraordinaires.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans le cas qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de démembrement de propriété des parts sociales, les droits de vote appartiendront à l'usufruitier.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et autres charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.»

Huitième résolution

L'Associé Unique constate la disposition transitoire suivante:

Le premier exercice social (commencé le 1^{er} janvier 2015 sous l'empire de la législation panaméenne), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2015

Neuvième résolution

L'Associée Unique décide de fixer le siège social de la Société au 26, Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, à compter de la date des présentes.

Dixième résolution

L' Associé Unique décide de se nommer gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs d'engager et de représenter valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Douzième résolution

La situation patrimoniale d' ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société, tel qu'établi à la date du 31 mars 2015 est approuvée et il est constaté que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité panaméenne.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 février 201 5. Relation: DAC/2015/1803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015074177/229.

(150084664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Turtle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.884.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074242/9.

(150084475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Aerium EBBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074308/9.

(150085291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Archibault, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 136.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075126/10.

(150085651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Mistral Properties Investment Trust 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 196.786.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of May.

Before Me Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited liability company Mistral TOP S.A., a company governed by the Luxembourg law, with registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 190.129, duly represented by Mr David BANNERMAN, companies' director, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 30th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) governed by the relevant laws and the present articles:

"Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares (the Shares) hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Mistral Properties Investment Trust 2 S.A." (the Company).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets whether owned by it or third parties as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the Shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at Thirty One Thousand Nine Hundred Euros (EUR 31,900), represented by three thousand one hundred ninety (3,190) Shares divided into:

- (i) Three Thousand, One Hundred (3,100) class A Shares (the "Class A Shares"),
- (ii) Ten (10) class B Shares (the "Class B Shares"),
- (iii) Ten (10) class C Shares (the "Class C Shares"),
- (iv) Ten (10) class D Shares (the "Class D Shares"),
- (v) Ten (10) class E Shares (the "Class E Shares"),
- (vi) Ten (10) class F Shares (the "Class F Shares"),
- (vii) Ten (10) class G Shares (the "Class G Shares"),
- (viii) Ten (10) class H Shares (the "Class H Shares"),
- (ix) Ten (10) class I Shares (the "Class I Shares"), and
- (x) Ten (10) class J Shares (the "Class J Shares"),

and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class", with a par value of Ten Euros (EUR 10) each, hereinafter the Shares.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any owner of Shares ("Shareholder"). Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their Class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act") and pursuant to article 6.7 et seq of these articles of association (the "Articles").

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the Board of Directors.

6.7 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.8 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.9 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.12 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.7), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.11 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.12 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than [eight (8) days] before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per Share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the Board of Directors provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per Share to be cancelled). The Board of Directors can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable Share or assimilated premium either in part or in totality.

6.13 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to article 19 of these Articles, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the Share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR + LD).$$

Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.14 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.15 Transfer of Shares

If the Company has at least two Shareholders, the corporate shares are freely transferable between the Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares inter vivos to non-Shareholders is subject to the consent given in a general meeting of Shareholders representing at least three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the Company’s Shares.

In case of a sole Shareholder, the Shares of the Company are freely transferable to non-Shareholders.

In the case of the death of a Shareholder, the Share transfer to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing no less than three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the rights held by the surviving Shareholders. In this case, however, the approval is not required if the Shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The member of the board of directors (the Board of Directors) shall not exceed three (3) in numbers and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new Director out of a list of two candidates proposed by the Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among the Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The Chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as Chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxyholder, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxyholder. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxyholder.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxyholder to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a conflict of interest in a matter submitted to the approval of the Board of Directors, it shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the Chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board (bureau). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the Reserved Shareholder Matters) shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors (Business Plan), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in May of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the Chairman of the General Meeting shall appoint a Secretary and the Shareholders shall appoint a Scrutineer. The Chairman, the Secretary and the Scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.”

Subscription and payments

All the Three Thousand, One Hundred (3,100) class A Shares (the “Class A Shares”), Ten (10) class B Shares, Ten (10) class C, Ten (10) class D Shares, Ten (10) class E Shares, Ten (10) class F Shares, Ten (10) class G Shares, Ten (10) class H Shares, Ten (10) class I Shares, and Ten (10) class J Shares, have been subscribed by the Company Mistral TOP S.A., prenamed.

All the Three Thousand One Hundred ninety (3,190) Shares have been fully paid up by the subscriber prenamed so that the amount of Thirty One Thousand Nine Hundred (EUR 31,900) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) The number of directors is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as directors for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2015:

1. Mr. Stephen LAWRENCE, companies’ director, born in London (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

2. Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

3. Mr. David BANNERMAN, companies’ director, born in Edinburgh, (United Kingdom) on February 02, 1962 professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

4) The number of statutory auditor is fixed at one (1). The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2015

PricewaterhouseCoopers Alternative Fund Services, private liability limited company, having its registered office at L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.205.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand two hundred thirty euro (EUR 1,230.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le quatre mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Mistral TOP S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.129,

dûment représentée par Monsieur David BANNERMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

«Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions (les Actions), une société anonyme, prenant la dénomination de "Mistral Properties Investment Trust 2 S.A." (la Société).

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens détenus pour compte propre ou pour compte de tiers tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenues par les tiers.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900), représenté trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) Actions divisées en:

- (i) trois mille cents (3,100) Actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"),
- (ii) Dix (10) Actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"),
- (iii) Dix (10) Actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"),
- (iv) Dix (10) Actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"),
- (v) Dix (10) Actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"),
- (vi) Dix (10) Actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"),
- (vii) Dix (10) Actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"),
- (viii) Dix (10) Actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"),
- (ix) Dix (10) Actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"),
- (x) Dix (10) Actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J"),

et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I les "Actions" et chacune une "Catégorie", ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ci-après les Actions.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque détenteur d'Actions ("Actionnaire") pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par Action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur Catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et conformément aux articles 6.7 et suivants des statuts de la Société (les "Statuts").

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Actions émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé à tout moment par le Conseil d'Administration.

6.7 Les Actions devront être rachetées dans l'ordre de Catégorie alphabétique inverse, en commençant par les Actions de Catégorie J.

6.8 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Actions de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit "Catégorie d'Actions Concernée".

6.9 La Catégorie d'Actions Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.12 ci-dessous (le "Montant Total de l'Annulation").

6.10 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.7), cette Catégorie donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs d'Actions de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (telle que définie ci-dessous) pour chaque Action de la Catégorie d'Actions Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.11 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulée.

6.12 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le Conseil d'Administration sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque Action à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque Action à annuler). Le Conseil d'Administration peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.13 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs d'Actions de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément à l'article 19 des présents Statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + B) - (P + RL + DL).$$

Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve (s) nondistribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.14 Une fois que les Actions de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action sera exigible et payable par la Société.

6.15 Transfert des Actions

Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en Assemblée Générale des associés représentant au moins trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts ($\frac{3}{4}$) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum trois (3) administrateurs, qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un Président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un Secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant

à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du Conseil d'Administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le Président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil (le Bureau). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les Matières Réservées) ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts,
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le Business Plan), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le premier mardi du mois de mai de chaque année à 9h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un Secrétaire et les Actionnaires désignent un Scrutateur. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les trois mille cents (3,100) Actions de catégorie, Dix (10) Actions de catégorie, dix (10) Actions de catégorie C, Dix cents (10) Actions de catégorie D, Dix (10) Actions de catégorie E, Dix (10) Actions de catégorie F, Dix (10) Actions de catégorie G, Dix (10) Actions de catégorie H, Dix (10) Actions de catégorie I, Dix (10) Actions de catégorie J ont été souscrites par la société Mistral TOP S.A., préqualifiée.

Toutes les trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) Actions ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolution de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes du 31 décembre 2015:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, résidant à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

2. Monsieur Pii KETVEL, avocat, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

3. Monsieur David BANNERMAN, administrateur de sociétés, né à Edinbourg (Royaume-Uni), le 02 février 1962, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

4) Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1). La société mentionnée ci-après est nommée commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015:

PricewaterhouseCoopers Alternative Fund Services, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.205.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents trente euros (EUR 1.230,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BANNERMAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015073317/729.

(150083557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Entreprise de Construction Claude Jans SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 99.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075276/10.

(150085893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

ACQ, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.376.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen Frau Désirée Eklund, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, mit Wirkung zum 24. März 2015 und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahr 2015 stattfindet, als neues Verwaltungsratsmitglied im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074327/11.

(150085128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.
